

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
n° 2024-03-D-26

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Achat de concession nouvelle au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 6 N° 43.01 Concession n° 324

Monsieur BEC Manuello,

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

- Article 1 : D'accorder à compter du **29 mars 2024**, pour une durée de 30 ans, une concession nouvelle à M. BEC Manuello demeurant au 20 Rue du Four. Hameau de Pau à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), pour y fonder la sépulture pour lui-même et sa femme née MARTINACHE Martine
- Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 765 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de la concession nouvelle achetée le 29 mars 2024.
- Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 29 mars 2024

Le Maire,
Michel BOUVIER

